

Que ce soit la "Charte internationale de l'éducation physique et du sport" élaborée par l'UNESCO, la "Charte européenne du sport et le code d'éthique" du Conseil de l'Europe, ou le "Manifeste du sport" présenté par le président du CIO au Pape Jean-Paul II, tous ces textes ont été approuvés ou adoptés par une majorité d'Etats, de Fédérations Sportives et de sportifs ayant comme objectif principal: la sauvegarde des valeurs sportives véhiculées par le sport. La valeur immanente et immuable soulignée supra, la plus ludique et la plus haute est ainsi celle qui suscite l'estime, le respect et l'exemple du champion auprès des jeunes.

On peut se demander aujourd'hui ce que les législations nationales en matière du dopage ont entrepris quant à leur mise en œuvre et à leur portée. Si les intentions sont louables, les volontés et actions dans un certain nombre de cas nourrissent le débat sur le dopage et il est dès lors permis de s'interroger sur les intérêts économiques ou politiques qui tendent à prendre le pas sur l'éthique sportive. (...)

Cependant, les dirigeants sportifs doivent avoir conscience que la compétition n'est pas aliénation, mais l'occasion de hiérarchisation dans le respect des valeurs éthiques et morales. L'athlète, l'équipe se situent dans le concert des performances et le dirigeant "manager" doit toujours préférer choisir "l'homme" et son épanouissement plutôt que la performance: ceci exclut, bien entendu, toute tentative de transgression des règles, toute manipulation où l'argent commande, a fortiori tout dopage.

En effet la performance sportive au plus haut niveau est la production de ce que l'homme est capable de réaliser de mieux en repoussant toujours ses limites: c'est une œuvre, une production artistique, esthétique, éthique, qui enrichit le patrimoine culturel de l'humanité. Ceci ne souffre pas la tricherie.

De fait, parce qu'il met l'être humain au cœur de ses préoccupations et réalisations, le sport véhicule des valeurs qu'il est impératif de protéger, et de promouvoir: "l'éducation physique et le sport doivent renforcer leur action formatrice et favoriser les valeurs humaines fondamentales qui servent de base au plein développement des peuples" tel que le stipule le préambule de la Charte internationale pour l'éducation physique et du sport de l'UNESCO.

Pour œuvrer dans le sens de la sauvegarde des valeurs éthiques et morales telle qu'exposée en l'espèce, nous comptons d'abord sur l'engagement de la famille sportive et de tous ses amis pour renforcer cette dimension à tous les niveaux de nos activités respectives et complémentaires.

Colin N. Power  
Directeur général adjoint pour l'éducation  
UNESCO

# Le sport, le dopage et la tricherie: l'inadmissible association

De M. Collin N. Power, Directeur général adjoint pour l'éducation, UNESCO, faisant suite à la Conférence Mondiale sur le dopage, tenue à Lausanne en février 1999.

La Conférence mondiale sur le dopage, tenue à Lausanne en février 1999, a démontré tout l'intérêt que suscite la question du dopage et ses implications, lesquelles ont souvent des contours sinueux traités avec hypocrisie. L'histoire finira par révéler tôt ou tard les manipulations sur l'objectivité par certains responsables du sport qui malheureusement asservissent le sport et le vident de sa vertu.

Au regard des enjeux en présence, la question est de savoir si la place accordée à la sauvegarde des valeurs éthiques et morales est désuète en considération des pressions et des intérêts financiers de plus en plus croissants dans le milieu du sport.

La question du dopage est perçue dans sa signification comme un principe éthique dont la dimension socio-éducative est indissociable du principe d'équité. Ces principes soulignent les valeurs immanentes et immuables intrinsèques au sport, quelle que soit la culture, la tradition, le mode d'organisation et de fonctionnement de la pratique sportive dans une nation donnée. (...)

La fonction éducative ne saurait s'exercer sans un programme d'action visant la prévention, en amont auprès des jeunes qui se trouvent fragilisés et démunis face à l'absence d'encadrement adéquat et sérieux. Une telle forme d'action tendrait à garantir un minimum de comportement éthique et d'équité véhiculé par la pratique sportive. Ce processus n'est en revanche viable que s'il s'inscrit dans une démarche réaliste, intersectorielle (pouvoirs publics et mouvement sportif dans son ensemble). Il est incontournable de l'accompagner de moyens proportionnels à la préoccupation que suscite le phénomène du dopage qui va au-delà des sports mais qui nécessite de cibler d'autres milieux spoliés par cette pratique.

Le "doping" est l'administration à un sujet sain, ou l'utilisation par lui même et par quelque moyen que ce soit, d'une substance étrangère à l'organisme, de substances physiologiques en quantité ou par une voie anormale et ce dans le seul but d'augmenter artificiellement et de façon déloyale la performance de ce sujet à l'occasion de sa participation à une compétition. Certains procédés psychologiques créés afin d'augmenter la performance du sujet peuvent être considérés comme étant du "doping".

La pratique du dopage apparaît comme une atteinte aux valeurs éthiques et morales dans le sport et l'activité physique. Elle est d'abord une fraude commise par les sportifs, pour tenter de se forger un avantage artificiel. L'interdiction de l'usage de substances psycho-actives dans la pratique sportive organisée s'inscrit dans une logique de respect à la règle (égalité des chances).